



*cour d'appel, avocat indisponible, obtenir un report

Par **jim**, le **01/04/2009** à **01:03**

Bonjour,Je suis le père d'une petite fille de 8 ans. Je m'en occupe depuis 2 ans à temps complet, depuis le décès de sa mère. Je suis appelant d'une décision de justice qui a élargi depuis 9 mois un droit de visite et d'hébergement de mon enfant en faveur des membres de la famille maternelle. Ce droit est passé à un week end sur deux, la moitié des vacances scolaires, dix jours en juillet et dix jours en août. Il était d'un week end par mois, quatre jours aux vacances scolaires, une semaine aux vacances d'été. Ma fille a du mal à supporter la longueur des séjours, imposé par cette décision. Elle a demandé au premier président de la cour d'appel dans un courrier à être entendu et il lui a été répondu favorablement. Nous passons en appel dans une semaine. Seulement mon avocat qui connaît parfaitement notre dossier vient de m'informer qu'elle ne peut plaider ce jour. Elle m'a proposé de confier le dossier à sa collègue, mais elle a reconnu qu'il y avait de quoi s'y perdre. Et donc m'a proposé de demander le report. Je compte me rendre à cette audience, car ma fille doit y être entendue. mais ne serait-il pas préférable qu'elle soit accompagné d'un avocat lors de cette audition ? Et puis je en trouver un aussi rapidement ? D'autre part, je m'inquiète que le report soit refusé, car j'en ai déjà fait la mauvaise expérience, et ce malgré une hospitalisation. Dans ces conditions j'appréhende malgré la présence de l'avoué de me retrouver seul face à deux avocats aguerris et de mal me défendre. Pouvez vous me donner votre avis. merci